



## FICHE ACTION

### E-entreprises

*Priorité 2 « Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics »*

*Objectif spécifique 1.2 « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics (FEDER) »*

#### Objectifs

Soutenir les écosystèmes d'entreprises économiques qui permettent de stimuler les entreprises afin d'engager la transformation numérique de leurs processus.

Permettre d'accélérer la transformation numérique d'acteurs économiques, de leur outil de production ou par la production de nouveaux services dématérialisés.

#### Projets attendus

Pôle d'innovation numérique régional dans le cadre de l'initiative European Digital Innovation Hubs (EDIH).

#### Critères techniques d'éligibilité

Les actions d'accompagnement des entreprises devront être ouvertes à toutes les entreprises (sauf grandes entreprises) du territoire régional et permettre d'accompagner leur processus de digitalisation.

L'offre de service doit s'inscrire en complémentarité des services régionaux existants en matière de digitalisation des entreprises.

Le porteur devra expliquer et préciser dans une note sa démarche pour un numérique responsable (bilan carbone, analyse de cycle de vie dans le processus d'écoconception, etc.).

### Bénéficiaires éligibles

Collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics et leurs groupements, associations, chambres consulaires, organismes professionnels, GIP, SEM, SPL, PME, ...

### Dépenses éligibles

#### Dépenses éligibles :

- Dépenses d'investissement matériel et immatériel ;
- Dépenses de prestations externes de services ;
- Frais de maintenance, d'hébergement et stockage ;
- Frais d'abonnement ;
- Frais de communication ;
- Dépenses de personnel dans la limite d'un salaire annuel brut chargé de 100 000 € / ETP / an, sous réserve d'un taux d'affectation au projet de 20% minimum ;
- Forfait de 7% de coûts indirects, sur l'assiette des dépenses directes éligibles.

#### Dépenses inéligibles (notamment) :

- Les dépenses immobilières ;
- Les frais généraux hors forfait 7%.

### Modalités de soutien financier

**Plancher minimal de subvention FEDER : 1 000 000 €**

**Taux maximal d'intervention FEDER : 60%**

**Taux maximal d'aide publique:** 100% dans le respect de la réglementation européenne et nationale (dont autofinancement des collectivités territoriales et leurs groupements)

### Indicateurs et principes horizontaux

L'opération devra permettre le suivi des indicateurs suivants :

#### Indicateurs de réalisation :

- RCO 13 : Valeur des services, produits et procédés numériques développés pour les entreprises

- RCO 14 : Soutien aux institutions publiques pour le développement de services, de produits et de processus numériques

**Indicateurs de résultat :**

- RCR 11 : Utilisateurs de services, produits et processus numériques publics nouveaux et améliorés
- RCR 12 : Utilisateurs de services, produits et processus numériques nouveaux et améliorés développés par les entreprises

Par ailleurs, des champs seront à renseigner dans le dossier de demande de subvention afin de détailler la contribution du projet aux principes horizontaux (développement durable, égalité des genres et non-discrimination) ainsi que les dispositions mises en place afin de garantir la protection des données personnelles des usagers.

### Contacts

[numerique.feder@bourgognefranche-comte.fr](mailto:numerique.feder@bourgognefranche-comte.fr)